



Evènement proposé par l'ESTIA de Biarritz depuis 2007



REGLEMENT

24H de l'innovation de La Réunion

6^{ème} édition

CONTACTS

<p>Pascal LEONG-HANE DDF du Lycée Lislet Geoffroy 0 693 064 872 Jean-pascal.leong-hane@ac-reunion.fr</p>	<p>François CAZANOVE DDF du Lycée Paul Moreau francois.cazanove@ac-reunion.fr</p>	<p>Jean-Luc DE LACONNAY DDF du Lycée de Bel Air 0 692 222 089 Jean-Luc.De-Laconnay-Du-Foug@ac-reunion.fr</p>
--	--	--

Créativité - Innovation

Brainstorming - Gestion de projet - Entreprises - Ecoles - Valorisation



LES 24H DE L' INNOVATION

6^{ème} EDITION DE LA REUNION

Le présent règlement est inspiré du règlement international des « 24h de l'innovation® » de l'école d'ingénieur ESTIA de Biarritz avec quelques modifications, avec l'aimable autorisation de Jérémy LEGARDEUR (j.legardeur@estia.fr)

x Article 1 : Généralités

Des équipes composées d'étudiants, de lycéens et de collégiens ont 24h pour développer des solutions innovantes en réponse à des sujets proposés par des entreprises, des laboratoires, des créateurs locaux... Les participants présentent ensuite leurs résultats avec une vidéo en 3mn devant un jury qui désigne 3 équipes gagnantes dans chaque établissement participant, l'équipe lauréate de chaque établissement concourt ensuite pour le classement académique.

x Article 2 : Le déroulement des 24h

A l'heure de départ des 24h de l'innovation de La Réunion, les responsables des sites présentent la liste de tous les sujets à tous les participants de leur établissement.

Si possible, cette présentation peut se faire en visioconférence par le comité organisateur pour tous les sites en même temps.

Une fois les sujets présentés, les équipes se regroupent pour innover pendant le reste des 24h.

A l'heure de fin des 24h de l'innovation de La Réunion, les responsables des sites récupèrent sur un ordinateur :

- o Les vidéos de chaque équipe

Les participants ne sont pas autorisés à quitter le site pendant les 24h, tout le matériel nécessaire devra leur être mis à disposition sur place (ordinateur, accès internet, tableaux blancs, nourriture, boissons, salle de repos et salles d'eau).

Chaque responsable organise, dans la continuité, un jury pour évaluer les 3 équipes gagnantes selon les critères retenus par le comité organisateur.

L'ordre de passage est déterminé par l'organisateur en fonction de l'ordre de récupération des résultats. Les équipes qui ne présentent pas leur solution innovante doivent attendre à l'extérieur de la salle de présentation.

A la fin du jury, le responsable de chaque site envoie les résultats au comité organisateur en respectant le format (annexe 1).

x Article 3 : Les sujets

Les sujets doivent être des sujets proposés par des professionnels locaux (chefs d'entreprises, chercheurs, entrepreneurs, enseignants, ...) en lien avec une problématique réelle de leur activité professionnelle.

Chaque sujet doit être associé à une personne référente qui assurera la liaison avec les équipes qui travailleront sur le sujet. Un mail et/ou un numéro de téléphone devra être fourni à l'organisateur.

Cette personne référente s'engage à répondre aux questions des participants lors de la manifestation (excepté entre 20h et 8h), les aider dans leur travaux de recherche, les assister dans leur démarche.

Les sujets doivent être remis au plus tard au comité organisateur 2 semaines avant la date de l'évènement afin d'être validés en commission.

La liste des sujets sera gardée secrète jusqu'au jour de la manifestation.

Les sujets proposés peuvent respecter le modèle fourni (Voir annexe 5).

✘ Article 4 : Les équipes participantes

Les équipes doivent être composées de 5 à 6 élèves, et doivent respecter au minimum 2 des critères suivants :

- Avoir 1 collégien,
- Être mixte,
- Avoir 1 post bac (BTS ou prépa ou école d'ingénieur),
- Avoir 1 lycéen.

La présence d'un membre maîtrisant un modelleur volumique est souhaitable.

Pour les élèves mineurs, le responsable de site doit s'assurer qu'il a bien reçu une autorisation parentale pour participer à cette manifestation en dehors des horaires de cours habituels. (Voir annexe 2)

Afin de permettre l'exploitation des photos et vidéos prises pendant la manifestation, chaque participant s'engage à signer un droit à l'image. (Voir annexes 2 et 3)

Les centres d'origine des équipes sont responsables de la sélection, si 2 des critères ne sont pas respectés, l'équipe ne sera pas classée par le jury.

✘ Article 5 : Les encadrants (coach)

Les enseignants qui assurent l'encadrement des équipes pendant les 24h ont un rôle de coach, de conseiller, d'aide technique et de motivateur.

Ils ne doivent pas faire le travail à la place des élèves ni imposer une idée ou un choix. Leur aide se limite à orienter, à guider, à donner les informations nécessaires :

- scientifiques (par exemple : un phénomène physique rendant impossible une solution proposée),
- techniques (par exemple : un système existant similaire à la solution proposée)
- matérielles (par exemple : l'utilisation d'une fonction d'un logiciel)

Le rendu final doit être la production des élèves.

✘ Article 6 : Les résultats à rendre par les équipes

Les équipes participantes doivent rendre au responsable de chaque site une vidéo en format numérique **mp4** sur clé USB.

La durée de la vidéo ne doit pas dépasser **3 minutes**, jingle inclus.

La vidéo doit être explicite sur le fonctionnement de l'innovation présentée, le jury doit pouvoir comprendre le concept de l'idée proposée uniquement à partir de la vidéo.

Après la vidéo, l'équipe répondra aux questions éventuelles du jury durant **5 minutes maximum**.

Toutes maquettes, dessins ou autres créations matérielles sont acceptées mais ne sont pas évaluées par le jury.

L'innovation présentée reste une idée, un concept. Le jury ne demande pas que ce concept soit en l'état réalisable. Elle doit rester dans l'ordre du concevable, mais ne pas être restreinte par ou à des calculs scientifiques. L'objectif est de favoriser la créativité.

Les résultats présentés pour chaque sujet sont la propriété du poseur de sujet.

✘ Article 7 : Les jurys

Les jurys peuvent être composés de :

- Un membre du comité organisateur lié à l'innovation (Nexa, Technopole, Critt, ...)
- Un enseignant d'une spécialité ou activité lié au développement durable
- Un enseignant chercheur
- Un professionnel du secteur industriel
- Une personne liée soit à l'innovation, soit aux sujets posés, soit à l'organisation de la manifestation
- ...

Les jurys doivent évaluer les équipes selon les critères définis par le comité organisateur et classer les 3 premières équipes sur un podium. Les autres équipes ne sont pas classées.

La liste des jurys doit être transmise à l'adresse suivante jean-pascal.leong-hane@ac-reunion.fr **avant le 1er février 2019.**

✘ Article 8 : Les critères d'évaluation

Les jurys doivent respecter les critères d'évaluation suivants :

- Le respect des règles de la manifestation (composition de l'équipe, format des résultats, ...)
- L'aspect innovant de la solution proposée
- L'aspect faisabilité de la solution proposée
- La qualité de la présentation
- La qualité de l'échange

Les critères sont affinés et proposés en Annexe 4.

✕ Article 9 : Le déroulement de la finale

Les équipes lauréates de chaque site sont invitées à la finale qui se déroule à la **Cité du Volcan le samedi 16 Février 2019**.

L'ordre de passage des équipes se fait de façon aléatoire par le comité organisateur.

Toutes les équipes peuvent assister à la présentation de chacune des équipes lauréates.

Le jury de la finale répond aux mêmes critères que les jurys sur site, tant pour la composition que pour l'évaluation des travaux.

✕ Article 10 : Challenge « Couverture de l'évènement »

En marge du concours principal, une équipe de reporter devra être désigné pour couvrir l'évènement dans son établissement.

Cette équipe sera composée de 3 membres. Elle aura pour mission de réaliser un court métrage de 3 min au format vidéo mp4.

Les prises de vues seront réalisées à l'aide d'un smartphone personnel.

L'outil de montage sera laissé à la libre appréciation de l'équipe.

Le reportage sera posté sur le site internet des 24h de l'innovation et fera l'objet d'une évaluation par le comité de pilotage.

Un classement sera établi. Les 3 premières équipes seront récompensées.

Liste des Annexes :

- *Annexe 1* : Tableau des résultats
- *Annexe 2* : Autorisation parentale et droit à l'image pour les mineurs
- *Annexe 3* : Droit à l'image pour les majeurs
- *Annexe 4* : Critères d'évaluation
- *Annexe 5* : Modèle de sujet

ANNEXE 2 : AUTORISATION PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE POUR LES PARTICIPANTS

AUTORISATION DES RESPONSABLES LEGAUX

Je soussigné(e)

En qualité de : Père / Mère / Tuteur / Parent exerçant le droit de garde

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du mineur considéré
- Etre investi du droit de garde de la tutelle à l'égard du mineur considéré

Autorise l'élève : né(e) le / /

En classe de : au lycée / à l'école

A participer aux « les 24h de l'Innovation de La Réunion »

Organisées par le lycée :

du jeudi 14 février 2019 à 10h

au vendredi 15 février 2019 à 10h

Où il restera toute la nuit sous la surveillance des enseignants de l'établissement (repas pris sur place).

S'il est lauréat de son site, je m'engage à l'emmener à la finale académique qui se déroulera le

Samedi 16 février 2019 à 8h30

A la Cité du Volcan à la Plaine des Cafres

Je donne l'autorisation à l'établissement scolaire, au comité organisateur ou aux entreprises partenaires à utiliser l'image de cet élève lors de la manifestation dans le cadre de la promotion des 24h de l'Innovation de La Réunion.

Numéro de téléphone pour vous joindre : 06 9..

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

Précédée de la mention manuscrite « Lue et approuvée »

ANNEXE 3 : DROIT A L'IMAGE POUR LES MAJEURS

AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE

Je soussigné(e)

Né(e) le : / /

En classe de : au lycée / à l'école

Je déclare sur l'honneur :

A participer aux « les 24h de l'Innovation de la Réunion »

Organisées par le lycée / l'école :

du jeudi 14 février 2019 à 10h

au vendredi 15 février 2019 à 10h

Si je fais partie des lauréats de mon site, je m'engage à participer à la finale académique qui se déroulera le

Samedi 16 février 2019 à 8h30

A la Cité du Volcan à la Plaine des Cafres

Je donne l'autorisation à l'établissement scolaire, au comité organisateur ou aux entreprises partenaires à utiliser mon image lors de la manifestation dans le cadre de la promotion des 24h de l'Innovation de la Réunion.

Numéro de téléphone pour me joindre : 06 9..

Fait à :

Le :

Signature

Précédée de la mention manuscrite « Lue et approuvée »

ANNEXE 4 : CRITERES D'EVALUATION

Innovation	9 pts
Caractère innovant	6
<i>0 : pas innovant - 3 : innovation incrémentale - 6 : innovation de rupture</i>	
Réponse à la problématique du sujet	3
Aspects scientifiques et techniques	4 pts
Notions solides et documentées	2
Faisabilité technico-économique	2
Qualité de l'exposé	4 pts
Vidéo structurée, claire et pertinente (respect du temps)	2
Réponse aux questions	2
Eco-responsabilité	3 pts
Concept qui répond au développement durable	3
	20



24H DE L'INNOVATION DE LA REUNION

Du 14 février 2019 à 10h au 15 février 2019 à 10h

Titre sujet (donnez en quelques mots un titre de sujet évocateur)

Mots clefs (5 maximum) :

Objectif/Contexte (développez en quelques lignes et/ou au moyen d'une image, le contexte dans lequel s'inscrit ce sujet d'innovation ainsi que les objectifs attendus : ce texte constitue l'accroche auprès des équipes participantes au concours)

Contact (Personne pouvant être contactée durant les heures ouvrées et capable de développer un peu plus le sujet durant l'épreuve)

Société/entreprise/organisme/laboratoire :

Téléphone :

Email :